

## Saint-Béat-Lez. Élections : les municipales auront lieu le 6 février



Électrices et électeurs seront appelés aux urnes en février prochain.

Publié le 31/12/2021

Suite à la démission du maire de Saint-Béat-Lez et de quatre autres conseillers municipaux (voir notre édition du 22 décembre), le conseil municipal de cette commune se trouve réduit du tiers de ses membres. Conformément à la législation, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens a décidé, par arrêté du 23 décembre, de l'organisation d'élections municipales partielles complémentaires dans la commune. A savoir que le scrutin pour l'élection des cinq conseillers municipaux aura lieu le dimanche 6 février prochain, de 8 heures à 18 heures. Si un second tour s'avérait nécessaire, il aurait lieu le dimanche 13 février dans les mêmes lieux et aux mêmes heures. Deux bureaux de vote seront ouverts : à la mairie de Saint-Béat-Lez, avenue Gallieni ; à la salle du conseil municipal de Lez. Les déclarations de candidatures pour ces nouvelles élections à Saint-Béat-Lez seront déposées à la sous-préfecture 2 avenue du général Leclerc à Saint-Gaudens (pôle sécurité, citoyenneté, population). Pour le premier tour de scrutin du 6 février : du lundi 17 au jeudi 20 janvier inclus (de 9 heures à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 heures ; jusqu'à 18 heures le 20 janvier). Pour le second tour du scrutin du 13 février : du lundi 7 au mardi 8 février inclus (de 9 heures à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 heures ; jusqu'à 18 heures le 8 février).

Contact : [pref-saint-gaudens-reglementation@haute-garonne.gouv.fr](mailto:pref-saint-gaudens-reglementation@haute-garonne.gouv.fr) ; 05 34 45 34 45.

Correspondant